



Synthèse

« Percevoir l'invisible ».

Le travail de l'expert en écriture selon Edmond Locard (1877-1966)

Philippe ARTIÈRES
(Responsable scientifique)
Claire BUSTARRET
Muriel SALLE

Février 2010

École des hautes études en sciences sociales (Paris)
Équipe Anthropologie de l'écriture IIAC, UMR 8177

Le présent document constitue la synthèse du rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP Mission de recherche Droit & Justice. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

Problématique générale

Edmond Locard dirigea pendant plus de trente années à partir de 1920 le laboratoire de la police technique de la préfecture de Lyon. Si son rôle est souvent mis en avant dans le développement d'une expertise au XXe siècle, son travail est paradoxalement mal connu. Auteur prolifique, expert dans plusieurs milliers d'affaires, véritable personnage dont l'activité fut aussi variée qu'intense, Locard a laissé une masse considérable d'archives inexploitées. Au sein de celles-ci, son intérêt pour l'écrit et sa spécialisation dans l'expertise en écriture (les faux en écriture, les lettres anonymes, la cryptographie) sont apparus comme le terrain principal de son entreprise. C'est sur ce corpus thématique que l'enquête porte.

Pour tenter de cerner ce « nouvel » expert au travail, l'enquête s'est orientée dans trois directions :

• 1. Interroger les actes de l'expertise

L'expertise proprement dite est une séquence au cours de laquelle l'expert opère une série d'actes qui diffère suivant que l'approche est graphologique (Crépieux-Jamin, 1896), graphométrique (P. Humbert, 1907), mathématique (Frazer, 1899) ou chartiste (Brutails, 1925). Il s'agit donc à travers les dossiers de Locard et au regard des manuels de recomposer cette chaîne d'actes. On s'appuie ici sur les concepts et les outils forgés par la sociologie du travail (Borzeix, Fraenkel, 2001). Dans cette perspective, on porte une attention aux instruments et appareils utilisés lors de l'examen expertal ainsi qu'au recours éventuel à des partenaires (chimistes, photographes, etc.).

Un axe central de cette étude s'intéresse à la rédaction du rapport. On constitue un corpus de ces écrits couvrant les trente années de notre période. On est ici attentif au vocabulaire mais surtout à la rhétorique à l'œuvre ; comment s'organise la démonstration ? Quel type de preuve est avancé par l'expert ? Quelle forme de critique l'expert devance-t-il ? Comment évoluent les rapports ? Assisté-t-on à une uniformisation des descriptions et des formes d'analyse ?

Le cas de l'expertise en écriture est d'autant plus intéressant qu'il est très rare que l'expert puisse se retrancher derrière une opacité du cas qui lui est soumis à la différence des experts psychiatres ; cet impératif fait du rapport une pièce centrale : un écrit qui produit immédiatement des effets.

• 2. Enquêter sur les interactions à l'œuvre dans la pratique de l'expertise

Bien que le plus souvent individuelle, la pratique de l'expertise en écriture est, comme toutes les expertises, un moment d'intense relation avec les multiples acteurs que la scène judiciaire déploie. Or ces relations constituent non seulement des traces de la manière dont l'expert articule son travail à celui des autres, mais surtout elles sont souvent l'occasion de justification et de légitimation de ses pratiques.

On peut artificiellement distinguer trois scènes principales dans ces relations :

- Les relations avec le juge d'instruction, la gendarmerie ou la police ;
- le rapport aux autres experts, notamment aux médecins ;
- la restitution de l'expertise avec le témoignage oral au tribunal.

Ces trois types de relation sont essentiels à analyser dans la mesure où chacun met l'accent sur des modalités d'interaction fort différentes : par exemple, la construction du dossier des pièces soumises à l'expertise par le juge informe sur le rapport de la justice au savoir de l'expert. Ce qui est ici intéressant, c'est d'examiner comment progressivement s'impose une compétence aux yeux des autres acteurs. De ce point de vue, la prise de parole de l'expert devant le tribunal (qu'on analyse à travers les comptes-rendus de presse) mérite une attention particulière comme « moment de vérité » en tant qu'il est celui d'une exposition et d'une confrontation avec les autres acteurs.

• 3. Identifier et analyser les transferts et les productions de savoir à l'œuvre pendant l'expertise.

Il s'agit de répertorier les formes variées que revêt dans l'expertise en écriture l'acte de référence (voir B. Latour, 2006). Comment et à quoi l'expert se réfère-t-il ? Il convient de situer ces interventions du savoir, notamment dans les rapports d'expertise. Après avoir procédé à une analyse de la bibliographie, en vue d'établir une typologie des ouvrages sollicités (manuels, vade-mecum, traités, essais, revues et articles de presse), nous nous interrogerons notamment sur :

- les disciplines existantes citées : paléographie, graphologie, graphonomie, calligraphie, psychologie, mathématique, statistique...
- la hiérarchie implicite ou explicite entre ces divers modèles de connaissance de l'écrit ;
- l'argumentation, en particulier lorsqu'elle emploie un vocabulaire technique fortement spécialisé, lorsqu'elle oppose aux savoirs livresques des savoirs expérimentaux, ou lorsqu'elle invoque une démarche « scientifique » par opposition à une démarche intuitive ;

- l'exploitation effective de ces emprunts dans la procédure suivie ou pour la valorisation des résultats ;
- le recours à l'illustration (tableaux, schémas, reproductions photographiques, vues de détail).

Par ailleurs il importe d'identifier le positionnement de l'auteur du rapport en tant qu'expert : en quoi consistent ses revendications de compétence (enseignements suivis, cursus et diplômes, appartenance institutionnelle ou associative, lectures, expérience de terrain, talents personnels) ? L'exposé des procédures suivies est-il accompagné de prises de position sur la pratique ou la théorie de l'expertise, l'expert s'identifie-t-il à tel mouvement ou à telle « école » ?

Enfin nous nous efforçons de distinguer ce qui relève d'un transfert de savoirs – que les connaissances mobilisées soient appliquées de façon scolaire, qu'elles soient investies d'effets d'autorité, ou accompagnées d'un avis critique, voire soumises à quelques modalités d'appropriation – et ce qui apparaît comme une production de savoirs : résolution d'un cas problématique, contribution à la connaissance générale de l'écriture, élaboration d'une méthode, innovation technique, résultats issus d'observations originales (du fait de la méthode personnelle de l'expert, ou du fait de la non conformité des données aux modèles d'analyse existants).

Méthodologie adoptée

Pour appréhender ce nouveau regard qui caractérise l'expert Locard, l'analyse s'appuiera sur des sources différentes (cf. annexes) :

- Des guides, vade-mecum, traités, manuels d'expertise ;
- Des monographies sur tel ou tel objet écrit ;
- Des dossiers d'archives.

Elle privilégiera cependant l'enquête sur dossier à savoir des affaires qui seront comme autant de scènes d'observation du travail de l'expert, de ses rapports avec le juge d'instruction notamment, mais aussi de la manière dont il convoque des savoirs érudits. Aussi, de l'affaire de Tulle (1917-1920) et des lettres de la fameuse Angèle Laval à l'affaire Renée Laffitte (1945) du nom de cette femme qui fut injustement, sur la foi des conclusions de Locard, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, puis acquittée et libérée dix ans plus tard, la recherche que nous voulons développer tentera tour à tour d'interroger les acteurs, les actes et les savoirs de l'expertise en écriture à cette période.

Si l'analyse de cas domine, une approche plus large sera adoptée pour saisir l'évolution des pratiques d'expertise sur le moyen terme (une trentaine d'années) mais aussi pour comprendre le quotidien de l'expert (combien d'expertises pratique-t-il par an ? quels honoraires reçoit-il ? comment s'inscrit-il sur les listes ?). La méthode ici utilisée est plus traditionnelle ; il ne s'agit plus d'utiliser les dossiers comme des moments d'inscription de l'expertise mais comme des sources contenant une série d'informations. Aussi il nous est arrivé d'avoir recours au traitement statistiques pour s'extraire de la masse des données.

Données

L'enquête a porté sur les archives Edmond Locard déposées aux Archives municipales de Lyon et à la Bibliothèque municipale de Lyon. C'est cette archive qui a constitué le terrain principal de l'enquête. Fonds privés déposés dans une institution publique, cette archive est d'abord l'archive d'un homme et de son existence, constituée et déposée par ses soins.

Les archives comprennent trois grands massifs : d'une part, des documents personnels, d'autre part, les archives liées à ses fonctions professionnelles et enfin les expertises proprement dites. A côté des livres et articles dont il est l'auteur sur le sujet, plusieurs milliers de documents, soigneusement compilés forment les traces des recherches quotidiennes menées avec son équipe : saisine des juges d'instruction et/ou des commissaires de police, demandes de précisions de telle défense ou sollicitation de son avis sur une affaire par un autre expert. Données très disparates, souvent minuscules (de la facture d'une commande matériel chimique à la lettre d'un particulier sollicitant ses conseils dans une affaire de famille jusqu'au tapuscrit de l'article d'un de ses collègues étrangers), les papiers de Locard disent ensemble « une mission », celle de percevoir l'invisible grâce à un ensemble de techniques et de savoirs.

Car à travers ce véritable petit mausolée de papiers dont Denis Benichou a dressé l'inventaire précis¹, apparaissent bien sûr le parcours d'un médecin lyonnais, ses multiples entreprises, des engagements lorsque l'histoire individuelle croise l'histoire collective. Locard a ainsi conservé tout ce qui de près ou de loin est en relation avec sa personne. Mais ses archives révèlent aussi et surtout la manière dont il travaillait. Systématique, extrêmement organisé, archivant au fur et à mesure ses expertises, le médecin avait une très intense activité. Registres, rapports, correspondances sont autant de pièces qui donnent véritablement à voir ce « policier de l'écriture » en action.

¹ Denis Benichou, *Fonds Edmond Locard (1883-1967)*. 31 ii 1-164, Mémoire de Master en archivistique, Université de Lyon 3, sous la direction de Noëlle CHIRON-DOREY, août 2006.

L'abondante masse de ses articles et ouvrages parus entre 1912 et 1939 offre enfin un corpus conséquent pour comprendre comment ses connaissances et son savoir évolua au long de sa carrière.

Principaux résultats

● Edmond Locard, une figure complexe

Le premier résultat est d'ordre biographique (1877-1966) ; le dépouillement des archives met en évidence une histoire individuelle qui traverse à la fois le développement et l'internationalisation de la communauté technique et scientifique de l'expertise, l'histoire collective (avec les deux conflits mondiaux au cours desquels Locard met son savoir au service de sa cause) et enfin l'histoire technique proprement dite. L'étude insiste en particulier sur la manière dont sa carrière s'articule à l'essor du laboratoire qu'il dirige et qui tient lieu très vite de modèle en la matière.

Dans chacun de ces domaines, Locard, héritier d'Alexandre Lacassagne donne à voir une personnalité plus complexe qu'on pouvait jusqu'alors le croire. Locard, savant passionné, est aussi très attentif à se construire une image pour la postérité.

● Le travail d'inscription de l'expert

En quelques années, à l'expert fragile de l'affaire Dreyfus, Locard — et là est son tour de force — substitue une image professionnelle, une représentation hyper puissante de l'expert.

Homme de terrain et de laboratoire, usant aussi bien du crayon que de sa plume, l'expert mobilise et déploie quantité de qualités en une même séquence. La méthode de Locard est très bien réglée et dominée par un principe clair : « Refuser de connaître le dossier, tant qu'on n'a pas achevé l'examen technique, de façon à n'être pas suggestionné par des considérations morales. [...] Ne se mêler en rien de la conduite de l'affaire, hors des recherches techniques dont on est chargé ; ne s'immiscer ni dans le rôle de la police de sûreté, ni dans celui du juge instructeur. »²

Ne laissant rien au contexte et à l'imaginaire, Locard distingue trois moments dans la séquence d'expertise : la réalisation du constat, l'expertise et la rédaction du rapport. Pour ce faire, l'expert utilise un outil cognitif extrêmement performant : un registre qui n'est pas le simple support d'écriture de ses rapports. Comme les registres de correspondance, il participe d'une technique de travail qui passe par l'écrit. Le registre est à la fois un lieu d'inscription et un véritable outil cognitif, mobilisable à tout moment et aisément utilisable. Plus encore, cet outil est partageable.

² Cf. Locard, 1923, p. 278.

● **La lettre anonyme ou les limites du système Locard**

L'analyse des lettres anonymes constitue statistiquement l'essentiel de son travail en matière d'expertise en écriture. Elle est à l'origine du développement d'une activité expertale privée de Locard. Des lyonnais mais aussi des particuliers de toute la France se mettent à lui écrire massivement et à lui soumettre des documents pour identification. Cette clientèle alimentée par des articles dans la presse populaire et des conférences pousse le médecin à une activité intensive qui le place en situation de risque ; erreur à laquelle il échappe, se réfugiant derrière le caractère expérimental de son travail.

Le policier gère aussi ce risque grâce à un système très rôdé de registres et à l'utilisation d'appareils d'optique puissants, méthode qui amène Locard à une théorisation sous la notion d'anonymographie. Le policier de l'écriture construit ainsi une figure de scripteur à la croisée de l'expertise en écriture et de l'expertise psychiatrique. Il fabrique ce sujet écrivain hybride qui rejoint la clinique de l'écriture énoncée cinquante ans plus tôt par les aliénistes. Locard fait en cela la preuve de l'incapacité de son savoir à produire une nouvelle théorie générale, et du caractère fondamentalement technique de sa police de l'écriture.

● **L'artifice technique**

La figure de l'expert-savant que le Docteur Locard met en scène et qu'il façonne littéralement au fil de ses publications est complexe : c'est avant tout un homme de laboratoire, inspiré du chimiste et du biologiste, qui recueille des séries d'échantillons à observer, qu'il manipule, teste et décrit à l'aide d'analyses chimiques, d'instruments optiques (dont le graphoscope) et d'outils de mesure. Il détient des connaissances approfondies sur les caractéristiques physiques du document écrit (support, encres), sur la physiologie et psychologie de l'acte d'écriture, qu'il utilise pour comparer des documents, reconstituer les gestes du faussaire et contribuer à prouver sa culpabilité. Contrôlant ses hypothèses par l'expérimentation systématique, l'expert en écriture recourt à l'agrandissement photographique et à la microphotographie pour découvrir, comparer et reproduire des indices pertinents – mais aussi pour sauvegarder les pièces originales et enfin pour illustrer ses démonstrations et publications. L'échelle microscopique permet à l'expert, muni d'un arsenal d'images et de traductions chiffrées, de traiter l'imperceptible comme un indice physique. Or le raisonnement analogique que le graphologue faisait naguère porter, à tort selon Locard, sur les formes de l'écriture est dorénavant appliqué – avec toutes les garanties possibles de validation – sur les courbes statistiques ou tableaux comparatifs produits par le laboratoire. Locard énonce sa victoire contre les pratiques archaïques de la graphologie en termes d'efficacité technique :

« La vérification d'écriture, du jour où elle a pénétré dans les laboratoires, a perdu son fâcheux caractère de pur empirisme pour recevoir une technique appropriée ». En effet, on constate que l'expert selon Locard est aussi un technicien qui s'acharne à produire constamment des « inscriptions » en tous genres, et à maîtriser les « artifices techniques » dont il escompte un effet puissant au cours des procès. Lorsqu'il déplore « *Expertus*, celui qui est au courant par la pratique, celui qui sait par l'expérience, pas de mot dont le sens propre soit plus oublié », Locard entend bien élever cette pratique à la dignité d'une technique savante.